

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2024-32 du conseil municipal du neuf avril deux mil vingt-quatre

Le neuf avril deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 25

Nombre de conseillers votants : 27

Date de la convocation : 26/03/2024

Date mise en ligne : 10/04/2024

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Serge SIAFFA	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe		X	Florent LALUCAA	
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Loïc CROVELLA est candidat

Loïc CROVELLA est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération**2024-32 : Budget annexe Bistrot du Pradeau : constatation et affectation des résultats 2023****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe, dans la présente séance.
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	8 684.50 €
- Un déficit reporté de :	7 977.76 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	706.74 €
- Un excédent d'investissement de :	5.28 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	5.28 €

Le Conseil Municipal est invité à :

DECIDER

Art 1 - De l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent	706.74 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	706.74 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	5.28 €

Délibération votée :

Pour : 24

Contre : 3 (Madame Casenave-dit-Milhet, Monsieur Augusto, Madame Kéruzoré)

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

CROVELLA Loïc
